

DESCRIPTION DU POSTE

L'accompagnant(e) d'élèves en situation de handicap (AESH) accompagne un ou des élèves en situation de handicap (troubles cognitifs, moteurs, visuels, auditifs ou autistiques), en conformité avec le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Il/elle doit permettre à l'élève de renforcer (ou d'acquérir) son autonomie dans les apprentissages sur le temps scolaire, d'accéder à l'école et aux savoirs, de participer aux activités de la classe et de l'école (maternelle/élémentaire) ou de l'établissement (collège/lycée).

PROFIL DU POSTE

Recrutement contractuel :

- Contrat à Durée Déterminée de droit public (3 ans) pouvant évoluer vers un Contrat à Durée Indéterminée.
- Les quotités horaires hebdomadaires peuvent varier (de 62% à 100%).
- Rémunération Indice Majoré 366 soit **de 949,50 € mensuels nets** (pour une quotité 62%) à **1 531,45 € mensuels nets** (pour une quotité 100%) (*MàJ au 01/19/2023*)
- Rémunération évolutive tous les 3 ans selon grille indemnitaire du poste.
- Supplément Familial de Traitement versé à tout agent public titulaire ou non titulaire qui a au moins 1 enfant de moins de 20 ans à charge au sens des prestations familiales.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Une formation de 60 H de professionnalisation sera dispensée durant leur contrat.
- Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'AESH peut s'appuyer sur le réseau professionnel du PIAL dont il/elle dépend.
- Temps de travail annualisé soumis aux vacances scolaires.
- Adaptation de l'emploi du temps en fonction des besoins d'accompagnement des élèves.
- Pas de possibilité de Télétravail
- Accès loisirs et culture : Adhésion gratuite à l'association PREAU (équivalent comité d'entreprise), accès aux actions sociales collectives interministérielles (SRIAS)

PROFIL DU CANDIDAT CONTRACTUEL

- Être titulaire du bac ou titre ou qualification équivalents,
- ou d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne. Il s'agit essentiellement du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (créé en 2016)
- ou bien encore justifier de neuf mois d'expérience professionnelle dans l'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou accompagnement des étudiants en situation de handicap. C'est le cas notamment des AVS-PEC.

Les agents non-titulaires sont soumis aux mêmes droits et obligations que les fonctionnaires. Les contractuels sont soumis en grande partie à la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. (*Ex : droit à la protection fonctionnelle des agents de l'état, obligation de discrétion professionnelle, etc...*)
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>

AFFECTATION

- Affectation sur un secteur géographique, le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Local).
- Mobilité sur les établissements du PIAL (écoles, collèges et lycées).

Autorité hiérarchique :

- Chef(fe) d'établissement du 2nd degré et Inspecteur(trice) de l'Education Nationale du 1^{er} degré.

Relations avec les partenaires de l'établissement :

- Usagers établissements scolaires (élèves, enseignants, ...)
- Enseignant(e)s référent(e)s, AESH référent(e)
- Services académiques (services administratifs DSDEN, SDEI)



Les métiers de l'éducation,
des métiers qui ont du sens,

Rejoignez-nous !

Vous souhaitez candidater ou obtenir plus de renseignements,
Contacter la DSDEN du Gers : **recrutement32@ac-toulouse.fr**

Pour en savoir plus : **<https://www.education.gouv.fr/les-fiches-metiers-par-domaine-9158>**

ACTIVITES PRINCIPALES

L'AESH (H/F) **accompagne un ou plusieurs élèves** handicapés en conformité avec le projet personnalisé de scolarisation. Il existe **trois types d'accompagnement** :

- **AESH ayant une fonction collective (AESH-co)** : aide à une équipe d'école ou d'établissement, intégrant plusieurs enfants en situation de handicap dans le cadre d'un dispositif collectif tel qu'une unité locale d'inclusion scolaire (ULIS)
- **AESH-i ayant une fonction individuelle** : aide à l'accueil et à l'inclusion individualisés d'élèves en situation de handicap pour lesquels cette aide a été reconnue nécessaire par la maison départementale des personnes handicapées.
- **AESH-m ayant une fonction d'aide mutualisée** : réponse aux besoins d'accompagnement d'élèves en situation de handicap qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue, aide à plusieurs élèves en situation de handicap simultanément.

Dans ce cadre il/elle peut se voir confier les missions suivantes :

- Aider à l'installation matérielle des élèves, à la manipulation du matériel scolaire, à des tâches scolaires; favoriser la communication entre l'élève et ses camarades, susciter la participation des élèves aux activités de la vie sociale et relationnelle. Favoriser sa mobilité et ses déplacements dans l'enceinte de l'école/de l'établissement. Veiller à l'encourager dans ses progrès et dans sa conquête de l'autonomie. Apporter une aide en dehors des temps d'enseignement, lors des récréations ou interclasses.
- Participer aux sorties de classe, occasionnelles ou régulières.
- Accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière; aider aux gestes d'hygiène, ainsi que les conditions de sécurité et de confort de l'élève.
- Collaborer au suivi des projets personnalisés de scolarisation(PPS) des élèves; participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

CONNAISSANCES

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître l'organisation scolaire (Rectorat, DSDEN, établissements scolaires)
- Maîtriser les outils bureautiques courants (traitement de texte, tableur, Adobe, messagerie, ...)
- Maîtriser la langue française à des fins de communication orale et écrite

COMPETENCES OPERATIONNELLES

- Compétences liées à la connaissance du jeune, du handicap, des acteurs et des politiques publiques
- Compétences liées aux gestes et postures permettant d'établir avec le jeune une relation de confiance favorisant son autonomie
- Compétences liées aux gestes et postures facilitant l'accès aux apprentissages et à la participation sociale
- Compétences liées aux gestes et postures permettant la réalisation des actes de la vie quotidienne
- Compétences liées au positionnement professionnel et respect du cadre d'intervention
- Compétences liées au positionnement professionnel dans les échanges et la communication

COMPETENCES COMPORTEMENTALES

- Sens des responsabilités
- Aisance orale et capacité d'adaptation vis-à-vis d'interlocuteurs divers et variés.
- Savoir faire preuve de discernement
- S'adapter au changement (autoformation, curiosité professionnelle)
- Discrétion et courtoisie
- Bienveillance et empathie



Les métiers de l'éducation,
des métiers qui ont du sens,

Rejoignez-nous !

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Vous souhaitez candidater ou obtenir plus de renseignements,
Contacter la DSDEN du Gers : **recrutement32@ac-toulouse.fr**

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/les-fiches-metiers-par-domaine-9158>